



**HAL**  
open science

## Vandalisme à Autun. Petite histoire de la dénonciation des destructions touchant le patrimoine antique (XVI<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle).

Vivien Barrière

### ► To cite this version:

Vivien Barrière. Vandalisme à Autun. Petite histoire de la dénonciation des destructions touchant le patrimoine antique (XVI<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle).. Arianna Esposito, Nicolas Delferrière, Andrea Fochesato (dir.). Itinéraires d'hommes, trajectoires d'objets. Mélanges offerts à Daniele Vitali, EUD, p. 449-462, 2021, 978-2-36441-393-1. hal-03218619

**HAL Id: hal-03218619**

**<https://hal.science/hal-03218619>**

Submitted on 5 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**VANDALISME À AUTUN.  
PETITE HISTOIRE DE LA DÉNONCIATION  
DES DESTRUCTIONS TOUCHANT  
LE PATRIMOINE ANTIQUE (XVI<sup>E</sup>-XIX<sup>E</sup> SIÈCLE)**

**RÉSUMÉ**

Dans nombre de récits de voyage ou de travaux érudits relatifs aux Antiques d'Autun, on retrouve une critique, assez dure, du mépris des Autunois pour les vestiges architecturaux témoignant de la grandeur de l'antique *Augustodunum* – une indifférence qui va de l'absence d'entretien des édifices gallo-romains jusqu'à leur destruction délibérée, voire organisée. Si cette dénonciation culmine dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à travers la voix d'Aubin-Louis Millin, juste avant que ne soient mises en place des institutions en charge de la conservation du patrimoine monumental, on s'aperçoit que ce reproche visant autant les autorités locales que les habitants d'Autun apparaît dès le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire en même temps que les premiers antiquaires. Les Autunois d'antan étaient-ils à ce point les mauvais élèves du pays ?

**ABSTRACT**

Many of the travel journals and scholarly works relating to the Antiquities of Autun contain a rather harsh criticism of the inhabitants' contempt for the architectural remains of ancient Augustodunum - an indifference that extends from the lack of maintenance of the Gallo-Roman buildings to their deliberate, even organized destruction. If this denunciation was relayed in the first half of the 19<sup>th</sup> century through the voice of Aubin-Louis Millin, just before the institutions in charge of the conservation of monumental heritage were set up, this reproach addressed as much to the local authorities as to the inhabitants of Autun actually appeared as early as the 16<sup>th</sup> century, *i.e.* at the

same time of the first antiquaries. Were the former inhabitants of Autun such bad pupils of the country?

### MOTS-CLÉS

Vandalisme, conservation du patrimoine, architecture gallo-romaine, Autun, Bourgogne.

### KEYWORDS

Vandalism, heritage preservation, Gallo-roman architecture, Autun, Burgundy.

*tempus edax rerum, tuque, inuidiosa uestustas,  
omnia destruitis uitiatque dentibus aeui  
paulatim lenta consumitis omnia morte<sup>1</sup>*

*Tempus edax rerum* : le temps qui dévore toute chose. Reprenant une image forgée par Ovide pour déplorer les ravages de l'âge sur le corps humain, Victor Hugo la détourne pour l'appliquer au patrimoine bâti et, en particulier, à la cathédrale Notre-Dame de Paris :

« Sur la face de cette vieille reine de nos cathédrales, à côté d'une ride on trouve toujours une cicatrice. Tempus edax, homo edacior. Ce que je traduirais volontiers ainsi : le temps est aveugle, l'homme est stupide. » (HUGO, 1831 [1904], III, 1, 2<sup>e</sup> §).

Ce propos, assorti d'une condamnation sans appel des comportements humains portant atteinte aux monuments anciens, est dû à un Victor Hugo qui publiait, dès l'année suivante, une lettre ouverte intitulée « Guerre aux démolisseurs » (HUGO, 1832) : il y dénonçait la frénésie destructrice qui s'abattait alors en France sur les monuments anciens, perçus comme des témoins de l'oppression féodale, d'encombrantes vieilleries faisant obstacle à la modernité ou comme des sources de revenus, eux dont les matériaux pouvaient être vendus. Ce phénomène connu sous le nom de vandalisme touche l'ensemble de la France, il peut être le fait de particuliers, des autorités municipales ou ecclésiastiques : quoi qu'il en soit, seul l'État possède la capacité de s'y opposer. C'est pourquoi il est de la responsabilité de l'État, selon Victor Hugo, de mettre un terme à ces destructions à travers une loi de protection des monuments nationaux permettant à l'État de racheter un édifice à un particulier et d'utiliser l'argent public pour conserver les bâtiments. Tel est le propos

1. OVIDE, *Métamorphoses*, XV, 234-236 (ANDERSON W. S., éd., Teubner, 1981) : « Temps qui dévores toute chose et toi, Vieillesse envieuse, vous détruisez tout ; et ce qui a été rongé par les dents d'une vie, peu à peu, dans une longue mort, vous l'engloutissez toujours » (traduction personnelle).  
Le temps n'a pas effacé le souvenir de ma rencontre avec Daniele Vitali lorsqu'il succéda à mon directeur de thèse comme Professeur d'archéologie classique à l'université de Bourgogne, ni ceux de nos cordiaux échanges ultérieurs. Merci à Nicolas Delferrière et Arianna Esposito de me permettre d'offrir au chercheur qui a travaillé sur les Éduens de Bibracte un article sur leurs descendants d'Autun.

de *Guerre aux démolisseurs* :

« À l'heure où nous écrivons, il n'est pas un point en France où il ne se passe quelque chose d'analogue. C'est plus ou c'est moins, c'est peu ou c'est beaucoup, c'est petit ou c'est grand, mais c'est toujours et partout du vandalisme. La liste des démolitions est inépuisable ; elle a été commencée par nous et par d'autres écrivains qui ont plus d'importance que nous. Il serait facile de la grossir, il serait impossible de la clore. » (HUGO, 1832, p. 613).

Les sources écrites dont nous disposons sur Autun et ses vestiges antiques confirment, ou plutôt anticipent, les propos de Victor Hugo. Employée pour Autun, la notion de vandalisme apparaît dès 1802 sous la plume de l'historien Joseph Rosny :

« au commencement de notre dernière révolution, des Vendales modernes, mille fois plus barbares que les anciens, brûlèrent dans un feu de joie tous les manuscrits, tableaux ou objets d'arts, dont la forme, le titre ou la vétusté excitaient leur méfiance, et dont le souvenir fait saigner encore le cœur du savant enthousiaste de l'antique » (ROSNY, 1802, p. XII).

La notion de vandalisme émerge en effet dans le débat politique avec la Révolution française et les destructions qu'elle occasionne (pillage, incendie, destruction d'églises, de châteaux et de divers symboles de l'ordre ancien). Le terme est attribué à l'abbé Grégoire qui l'emploie dans un rapport adressé à la Convention en 1794 par référence au peuple germanique responsable du sac de Rome survenu en 455 ap. J.-C.

Un des aspects les plus récurrents au sein du corpus de sources relatives aux antiquités d'Autun, toutes époques confondues, est la dénonciation du comportement des Autunois à l'encontre des monuments antiques de leur ville. Dans la dynamique du texte, cette dénonciation suit systématiquement la description des vestiges conservés (les portes urbaines, le temple dit de Janus, la pyramide de Couhard, etc.) : c'est souvent sur cette dernière image, négative, que se clôt le développement consacré aux antiquités d'Autun. Lorsque dans les *Mémoires d'un touriste*, Stendhal s'exclame, à propos des Autunois, qu'« assurément ils n'aiment point les antiquités » (STENDHAL, 1838, p. 70), il ne fait là que répéter ce qu'il a lu sous la plume d'Aubin-Louis Millin et que Prosper Mérimée avait également dénoncé lors de sa grande tournée en France. Passage obligé dans les écrits des antiquaires, dans les comptes rendus de voyage comme dans les guides touristiques, cette dénonciation quasi-unanime du mépris des Autunois pour leur patrimoine antique procède d'un constat factuel : qu'est devenu en effet l'amphithéâtre d'*Augustodunum*, encore visible au XVII<sup>e</sup> siècle ? Combien utilisèrent comme carrière les élévations du temple de Janus ou les murs de l'enceinte romaine ? Dans quel esprit germa l'idée d'installer une porcherie au sein du soubassement de la pyramide de Couhard ? La dénonciation du vandalisme des Autunois n'est donc pas qu'un *topos* littéraire qui aurait fleuri au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est aussi une réalité – réalité d'un comportement de la part des Autunois, certes, mais surtout réalité d'un opprobre jeté publiquement sur la ville d'Autun, présentée comme l'ingrate et indigne descendante de la capitale éduenne.

### Ancienneté d'un reproche adressé aux Autunois d'antan

Depuis quand les habitants d'Autun sont-ils accusés de mépriser le patrimoine antique de leur ville ? Les plus anciens témoignages textuels que nous ayons conservés remontent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où Autun produit ses premiers antiquaires : Jacques Léauté, François Perrin, Étienne Ladone ou Edme Thomas. Prenons le cas du médecin Jacques Léauté, auteur d'un *De antiquis Bibracte monumentis* publié en 1650 mais probablement rédigé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il explique à ses lecteurs que c'est l'indifférence des Autunois pour leur patrimoine qui l'a poussé à prendre la plume dans l'idée de conserver par écrit ce que ses concitoyens étaient susceptibles de détruire le lendemain (LÉAUTÉ, 1650, p. 2). Faute de pouvoir changer le comportement de ses concitoyens, l'antiquaire a souhaité compenser le tort occasionné par les destructions en conservant par le dessin l'aspect des monuments et en consignait par écrit ses observations. Plus loin, l'antiquaire regrette que les Autunois qui furent contemporains de la destruction de l'antique porte de Rome, porte située au sud-est de l'enceinte romaine, n'aient pas eu la présence d'esprit de réaliser la moindre représentation graphique pour en conserver le souvenir (LÉAUTÉ, 1650, p. 27).

Les premières critiques proviennent d'érudits et de notables autunois déplorant l'offense faite à leurs ancêtres Éduens, c'est-à-dire un manque de *pietas* à l'égard de la grandeur passée d'Autun. Il n'est alors pas question de conservation du patrimoine ou de monuments historiques : il s'agit parfois d'une forme d'hommage funéraire des vivants envers ce qui n'est plus, ce qui explique la présence d'un lexique sacré lorsque l'avocat Étienne Ladone s'en prend à ses concitoyens autunois :

*Pene et periere ruinae. Non possum quin succenseam civibus nostris qui venerandae antiquitatis monumenta, sacrilega manu quotidie diruunt, & quod non hostiles flammae, non tormenta bellica, non omnium edax & consumptrix vetustas penitus abolere potuerant, Id ipsi totis viribus atque omnibus admotis machinis evertunt*<sup>1</sup> (LADONE, 1640, p. 74).

Même dénonciation du manque d'entretien des vestiges anciens, même critique du désintérêt des contemporains pour ces témoins matériels du passé et même condamnation des destructions volontaires contemporaines dans la « Guerre aux démolisseurs » que Victor Hugo composa deux siècles plus tard :

« Ainsi, pour jeter bas cette tour de Louis d'Outremer, presque contemporaine des tours romaines de l'ancienne Bibrax, pour faire ce que n'avaient fait ni béliers, ni balistes, ni scorpions, ni catapultes, ni haches, ni dolabres, ni engins, ni bombardes, ni serpentines, ni fauconneaux, ni coulevrines, ni les boulets de fer des forges de Creil, ni les pierres à bombardes des carrières de Péronne, ni le canon, ni le tonnerre, ni la tempête, ni la bataille, ni le feu des hommes, ni le feu du ciel, [...] la ville [de Laon] a payé pour cela ! on lui a volé sa couronne, et elle a payé le voleur ! » (HUGO, 1832, p. 612).

1. « Il s'en faut de peu que même les ruines aient disparu. Je ne peux m'empêcher d'en vouloir à nos concitoyens qui, chaque jour, détruisent d'une main sacrilège les témoins d'une ancienneté qui devrait être révéree. Ce que les flammes des ennemis, ce que les tourments de la guerre, ce que le grand âge qui dévore et consomme toute chose n'ont pas pu complètement abattre, eh bien ils le renversent eux-mêmes en y mettant toute leur énergie et en y utilisant tous les outils » (traduction personnelle).

La charge est moins violente dans un quatrain composé par Jean Guijon (1544-1605), membre d'une des plus illustres familles d'Autun :

*Temporibus priscis Hedunorum Augusta vocabar,  
Voxque rei, voci res erat apta suae.  
Diruta sum bellis, iterumque exstructa revixi,  
Ne facite, ô Cives, rursus ut inteream<sup>1</sup>.*

La prosopopée permet à Jean Guijon de célébrer la grandeur passée d'Autun, de déplorer les destructions dont elle a été victime mais aussi d'implorer ses concitoyens de ne pas eux-mêmes devenir ses bourreaux. Ici, le propos du notable est moins patrimonial que politique : la revendication de l'ancienneté des origines d'Autun, dont les vestiges architecturaux sont les témoins matériels incontestables, sert les prétentions du pouvoir municipal contemporain vis-à-vis d'autres communes concurrentes, telles que Beaune. Dès lors, la sauvegarde de ces précieux vestiges revêt un caractère stratégique justifiant que les autorités locales fassent prévaloir l'intérêt collectif sur les intérêts de tel ou tel particulier. Quelques décennies plus tard, c'est contre les magistrats municipaux que l'historien Edme Thomas s'emporte à propos de la disparition d'un relief antique représentant une louve avec deux enfants :

« Je ne puis encore retenir icy les transports de mon indignation contre les Magistrats d'Autun, qui ont souffert la dissipation de ce rare monument de l'antiquité, en l'appliquant à leur usage, & utilité particuliere. *O tempora ! ô mores !* [...] La grandeur des Villes n'est connuë à la posterité, que par les marques anciennes qu'elles conservent ; les ruines sont venerables, & leurs acquierent plus d'estime & d'admiration, qu'à celles, dont la nouveauté donne de l'agrément » (THOMAS, 1660, p. 26-27).

De même, au siècle suivant, lorsque l'encyclopédiste Claude Courtépée (1721-1781) déplore le désintérêt pour l'entretien des portes romaines d'Autun, c'est encore au nom du prestige attaché à l'antiquité romaine susceptible de rejaillir sur la ville moderne conservant ses vestiges : « Il semble que pour la gloire d'une Ville, de pareils monumens, uniques dans le Royaume, si l'on en excepte l'arc de triomphe d'Orange, mériteroient bien d'être entretenus » (COURTÉPÉE, 1778, p. 505). On retrouve donc, de la Renaissance aux Lumières, une dénonciation régulière de l'indifférence avec laquelle les Autunois cohabitent avec les témoins de la splendeur passée de la cité éduenne.

Ceci étant dit, ce type d'accusation n'est pas spécifique à Autun et l'on trouve ailleurs des manifestations similaires. À la décharge des Autunois, les habitants de Nîmes ne valaient pas mieux qu'eux, à en croire la colère que Jean-Jacques Rousseau manifeste au livre VI des *Confessions*. Toutefois, le philosophe préfère incriminer l'ensemble de la nation française plutôt que les seuls Nîmois :

« Ce vaste et superbe cirque [les arènes de Nîmes] est entouré de vilaines petites maisons, et d'autres maisons plus petites et plus vilaines encore en remplissent l'arène de sorte que le tout ne produit qu'un

1. Quatrain intitulé *De eadem [Augusta Hedunorum]*, cité dans LA MARE, 1658, p. 486 : « Aux temps anciens, Augusta des Eduens je me nommais | Le nom s'accordait à la réalité et la réalité au nom | J'ai été détruite par les guerres et, reconstruite, je revécus. | Ne permettez pas, Citoyens, qu'à nouveau je périsse ! » (traduction personnelle).

effet disparate et confus, où le regret et l'indignation étouffent le plaisir et la surprise (...) Les Français n'ont soin de rien et ne respectent aucun monument. Ils sont tout feu pour entreprendre et ne savent rien finir ni rien conserver. » (ROUSSEAU, 1889, p. 254).

Mais en 1804, la visite à Autun du conservateur du cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, Aubin-Louis Millin, constitue une étape décisive dans la dénonciation du désintérêt des Autunois pour le patrimoine ancien. Bien plus violent, le reproche n'est plus celui, général, d'un lettré qui regrette que l'on ne prenne pas davantage soin des vestiges du passé, il est celui d'un homme qui enrage à la vue de monuments démantelés par des paysans incultes avec la bénédiction des autorités municipales.

### **Virulence de la charge d'Aubin-Louis Millin à l'encontre des Autunois**

La virulence du coup de sang d'A.-L. Millin eut un profond retentissement au niveau local comme en témoigne, plusieurs années après la publication du *Voyage dans les départemens du Midi* (1807), l'antiquaire Claude-Madeleine Grivaud de la Vincelle :

« Les habitans actuels de la ville d'Autun se sont récriés sur l'indignation que M. Millin avoit témoignée dans son *Voyage dans les départemens du midi de la France*, contre la destruction non seulement autorisée, mais organisée par les autorités du pays, des restes précieux qui attestoient l'ancienne magnificence de leur ville ; cependant M. Millin n'a fait que répéter ce que tous les amateurs de l'antiquité ont dit depuis plusieurs siècles aux Autunois, chez qui cette indifférence pour la gloire de leur pays paroît être héréditaire. » (GRIVAUD DE LA VINCELLE, 1810-1813, p. 34).

Mais en quoi la charge adressée par A.-L. Millin à l'encontre des habitants d'Autun consiste-t-elle ? En somme, les Autunois sont présentés comme des barbares insensibles à la beauté et mus par d'aveugles appétits de destruction :

« Il semble que les Autunois aient toujours eu un sentiment de haine pour les monumens qui embellissoient leur ville ; aucun d'eux n'en paroît frappé, et ils mettent à les détruire le même zèle que d'autres apporteroient à les conserver. » (MILLIN, 1807, p. 308).

S'ensuit le récit chronologique des faits ayant progressivement conduit à la destruction de l'amphithéâtre d'*Augustodunum* (utilisation des blocs pour construire des bâtiments ecclésiastiques, droit de pacage concédé sur l'amphithéâtre par la municipalité) qui s'achève dans un cri indigné :

« Et nous accusons les Turcs d'ignorance ! et nous appelons barbares les Musulmans, parce qu'ils détruisent les édifices antiques pour bâtir leurs mosquées<sup>1</sup> ! » (MILLIN, 1807, p. 308-309).

L'érudit accuse clairement les autorités ecclésiastiques et municipales d'Autun de permettre que les vestiges antiques servent de carrière. Ce qui pose problème, ce n'est pas le vandalisme ponctuel de particuliers mais bien son organisation par le pouvoir local :

1. On saisit toute la brutalité en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle d'assimiler les Autunois aux Turcs quand on se remémore le traitement que Chateaubriand réserve aux Turcs lors de son voyage en Orient réalisé en 1806-1807, narré dans *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem* (1811) : ce sont les barbares qui ont tué l'âme du peuple grec.

« on peut répéter, à l'occasion de la municipalité d'Autun et de ses évêques, ce que les Romains disoient de Paul II, prince de la maison des Barberins, qui, pour élever ses palais, dévasta le Colisée : *Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barbarini*<sup>1</sup> » (MILLIN, 1807, p. 308).

C'est exactement la même idée qui anime A.-L. Millin à propos des remparts romains :

« ce n'est pas la faux du temps, ce n'est pas la rage des barbares qui les ont détruits, mais cette fureur qui porte les habitans d'Autun à tout renverser. Cependant la ville poursuit juridiquement ceux qui emportent des pierres des monumens antiques [...] Mais cette poursuite n'a point pour objet la conservation des monumens ; c'est un vandalisme dont elle se réserve le privilège exclusif » (MILLIN, 1807, p. 310).

Ensuite, le garde du cabinet des médailles interrompt sa description du temple dit de Janus pour fustiger la municipalité qui a vendu le terrain à un paysan sans rien faire pour préserver ce monument de la ruine. Quant à la description de la porte d'Arroux, c'est par une remarque analogue qu'elle s'achève : « ce beau monument a plus à redouter de la grossière insouciance des habitans, que des ravages du temps » (MILLIN, 1807, p. 317) – remarque suivie de l'énumération des plantes qui envahissent les pierres de la porte d'Arroux : giroflée annuelle, valériane, orge des murs... Pour en finir avec la description des vestiges antiques d'Autun, Millin explique le relatif bon état de conservation des portes :

« ces portes n'offrent pas des masses de pierres assez considérables pour que les Autunois aient entrepris de les détruire : ils veulent bien les laisser subsister ; mais ils ne font rien pour les conserver. » (MILLIN, 1807, p. 319).

À propos du petit nombre d'inscriptions antiques visibles à Autun, il reproche aux habitans leur « attention particulière de briser ou de vendre à des passans tout ce qui sort du sein de la terre » avant de décrire deux stèles et d'ajouter « certainement on y découvroit encore d'autres monumens du même genre, si l'incurie des habitans ne les laissoit détruire » (MILLIN, 1807, p. 335 et 338).

Les ultimes paroles du voyageur à propos de son séjour à Autun présentent un résumé fidèle de sa pensée :

« les Autunois découvroient des monumens, qu'ils ne se donneroient pas la peine de les recueillir et de les conserver [...] Il seroit important et instant que le Gouvernement contraignit la ville à racheter les terrains sur lesquels sont le temple de Janus et la pierre de Couhard ; qu'il fût défendu de les affermer à des paysans, qui regardent ensuite ces constructions comme une partie du domaine qu'ils ont loué ou acheté. Il faudroit décerner des peines sévères contre ceux qui enlèvent des pierres de monumens antiques, et punir quelques infracteurs de ce règlement : il faudroit sur-tout que la commune ne donnât pas l'exemple de ces infractions. Le préfet de Saône-et-Loire est entièrement de cet avis : il gémit de ces dégradations, et voudroit y mettre un terme ; mais, il n'en a pas les moyens. On ne peut trop redire ces vérités, si elles peuvent faire sortir les Autunois de leur insouciance [...] Il y a peu de culture dans cette ville, relativement à l'esprit ; on n'y voit aucun cabinet, aucune bibliothèque d'amateur. On y accueille aisément des contes ridicules, des ouvrages qui ne méritent aucun crédit ; les monumens y sont négligés » (MILLIN, 1807, p. 347-348).

---

1. La sentence *quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barberini* (« ce que n'ont pas fait les Barbares, les Barberini l'ont fait ») circula dans une Rome irritée des destructions décidées par le pape Urbain VIII à l'encontre de l'amphithéâtre flavien (Colisée) et du Panthéon.



Ainsi le compte rendu du séjour autunois d'A.-L. Millin en 1804 s'achève dans un portrait incisif d'une ville de province aux élites indifférentes et abêties. Pourtant, la Société libre d'Autun, première société savante locale, avait dépêché plusieurs de ses membres pour guider le voyageur parisien lors de sa visite, et parmi eux le sous-préfet d'Autun, Auguste Creuzé de Lesser. À en croire le discours prononcé à l'été 1807 par l'évêque d'Autun, Mgr Imberties, devant la société savante, le sous-préfet n'aurait guère apprécié le compte rendu de leur visiteur :

« En vain un auteur recommandable par ses talens et par son érudition, a-t-il témérairement imputé aux habitans et au corps municipal d'Autun une indifférence excessive pour la conservation des divers monuments antiques dont cette ville est enrichie : ils ont parfaitement été justifiés par M. Creuzé de Lesser ; il s'est récrié avec force contre des reproches si déplacés, en publiant qu'il a lui-même admiré longtemps l'activité, le zèle des Autunois à défendre ces anciens monuments afin d'en prévenir l'entière destruction. Il s'est fait un devoir d'assurer encore que les Autunois, loin d'être des Vandales, aiment les arts et s'en occupent plus que beaucoup d'autres villes. » (DUMAY, 1881, p. 286).

### Échos d'un reproche devenu lieu commun

Il est toutefois intéressant de constater que les conclusions de l'inspecteur général des monuments historiques, Prosper Mérimée, au terme de son séjour autunois en 1835 sont sensiblement similaires à l'avis d'A.-L. Millin. Non seulement il n'y a pas d'intérêt pour les édifices antiques au sein de la population mais les élites locales ne semblent pas apporter le moindre espoir d'émulation :

« Il faut le dire aussi, on ne trouve pas à Autun beaucoup de goût pour ces sortes d'entreprises [les recherches archéologiques]. Bien des personnes riches savent que sous leur pré il existe des mosaïques, des débris précieux, et elles n'ont pas la curiosité de les posséder. J'ai entendu accuser quelquefois le gouvernement ou l'administration locale de ne pas encourager ces recherches. [...] Tout en se disputant sur son nom et sur son origine, les habitans d'Autun ne prennent aucun soin de sa conservation, et le trou qu'on y a pratiqué [dans la pyramide de Couhard] pour la sonder, est maintenant occupé par une famille de porcs » (MÉRIMÉE, 1835, p. 62-64).

La charge de Millin contre la négligence des Autunois eut plus d'effet qu'un coup de sang passager et frappa durablement l'esprit de ses lecteurs. Quelques années seulement après la publication des critiques de Millin, les Autunois étaient devenus l'exemple-type des destructeurs d'antiquités, un modèle de l'ingratitude et de l'irrespect – et cela jusque dans des ouvrages sans rapport avec l'archéologie gallo-romaine, tel cet article de la *Revue de Paris* consacré aux châteaux français, publié trente ans plus tard :

« Si peu de villes sont aussi bien partagées qu'Autun en vieux monumens, peu de villes ont poussé la manie de les détruire aussi loin que la fameuse Bibracte, nom qu'avait Autun avant de prendre celui d'*Augustodunum*. Depuis plusieurs siècles, les habitans bâtissent leurs maisons avec les pierres qu'ils arrachent à leur superbe amphithéâtre : l'ingénieuse municipalité autunoise accorda même, il y a quelques soixante ans, le droit de pacage sur cet emplacement si vénérable d'antiquité. Que cette étrange manière de respecter les reliques d'un autre âge ressemble peu à la conduite des Béarnais, osant dire à Henri IV, prêt à faire transporter à Paris les belles colonnes de leur église de Bielle : "Sire, vous êtes le maître de nos cœurs et de nos biens, mais quant à ce qui regarde les colonnes du temple, elles appartiennent à Dieu : arrangez-vous avec lui." » (GOZLAN, 1836, p. 76).

On voit ici se dessiner une hiérarchie au sein des terroirs français en fonction de la plus ou moins grande piété manifestée à l'égard des vieilles pierres – on note que L. Gozlan emprunte un vocabulaire religieux (« vénérable », « reliques », comparaison des vestiges d'Autun avec une église) et l'on comprend que l'indignation suscitée par l'attitude des Autunois soit d'autant plus grande qu'elle est assimilée à une attitude sacrilège.

Longue est la liste des auteurs qui marchent sur les traces d'A.-L. Millin en choisissant de clore leur description des vestiges romains d'Autun en fustigeant l'insouciance, voire la haine, de ces ingrats descendants des Éduens. Le ton virulent d'A.-L. Millin a libéré la parole, aussi peut-on lire chez l'antiquaire Grivaud de la Vincelle : « Que les descendants dégénérés des nobles Aeduens se résignent donc à entendre des vérités dures et des reproches mérités, jusqu'à ce qu'ils en fassent disparaître les justes motifs. » (GRIVAUD DE LA VINCELLE, 1810-1813, p. 35). Le sentiment d'indignation s'explique par l'absurdité ressentie par tout amateur de vestiges antiques à l'idée que la main de l'homme moderne vienne mettre à bas volontairement les vestiges que les hasards du temps avaient préservés. Ainsi, Victor Hugo ne dissimule pas davantage sa fureur lorsqu'il relate la récente destruction de la tour de Louis IV d'Outremer avec la même complaisance des autorités municipales à Laon qu'à Autun :

« Vous représentez-vous ces dix ou douze conseillers municipaux mettant en délibération la grande destruction de la tour dite de Louis d'Outremer ? Les voilà tous, rangés en cercle, et sans doute assis sur la table, jambes croisées et babouches aux pieds, à la façon des Turcs. Écoutez-les : il s'agit d'agrandir le carré aux choux et de faire disparaître un *monument féodal*. [...] il a suffi au dix-neuvième siècle, merveilleux progrès ! d'une plume d'oie, promenée à-peu-près au hasard sur une feuille de papier par quelques infiniment petits ! méchante plume d'un conseil municipal du vingtième ordre ! plume qui formule boiteusement les fetfas [fâtwas] imbéciles d'un divan de paysans ! plume imperceptible du sénat de Liliput ! plume qui fait des fautes de français ! plume qui ne sait pas l'orthographe ! plume qui, à coup sûr, a tracé plus de croix que de signatures au bas de l'inepte arrêté ! » (HUGO, 1832, p. 612).

Même les ouvrages qui prennent la forme de guides pittoresques à l'usage des voyageurs contiennent des remarques de cet ordre. Le géographe Robert, dans son *Dictionnaire géographique*, se désole ainsi de la destruction du pavé du *cardo maximus* : « J'ai vu détruire le pavé romain qui, se dirigeant par cette porte [celle d'Arroux] conduisait à la ville qui ne s'étend plus jusque-là, anéantissant ainsi de nos propres mains, ce que la puissance des temps n'avoit pas détruit. » (ROBERT, 1818, p. 133). De même, Abel Hugo, dans sa *France pittoresque*, indique froidement en préambule de son chapitre consacré aux antiquités du département de Saône-et-Loire que « [l]es Autunois ont en partie détruit eux-mêmes les monuments romains que leur ville renfermait » (HUGO, 1835, p. 81).

L'influence de la colère de Millin ne s'arrête pas aux guides, elle trouve des échos jusque dans des œuvres de fiction : en 1827, quand Étienne de Jouy raconte le voyage d'un ermite à travers la France, le chapitre consacré à la visite d'Autun par son personnage est intitulé « L'ennemi des romains ». Cette périphrase désigne un érudit local à qui l'ermite vient se présenter parce qu'il désire voir les célèbres vestiges antiques d'Autun :

« M. de \*\*\* [...] me conduisit chez un savant de ses amis, dont il me dépeignit d'avance le caractère bizarre et la haine originale contre les Romains et contre M. Millin : je le laisserai lui-même pour ne rien ôter à la naïve expression de ses sentimens. "Quoi ! dit ce petit vieillard, en nous apercevant et en se levant d'un vieux fauteuil de cuir aux longs bras et au vaste dossier : encore un Millin ! encore un Millin ! [...] Monsieur est un voyageur, il rendra visite aux antiquités d'Autun, comme M. Millin ; il imprimera de gros livres sur l'origine gauloise ou romaine, comme M. Millin ; il dira beaucoup de mal des Autunois qui l'auront accompagné dans ses courses, mais qui peut-être<sup>1</sup> ne lui auront pas offert une seule feuille de vin de Bourgogne ; le tout comme M. Millin." Nous laissâmes un libre cours à la grande colère du petit savant, qui n'avait que deux idées ou plutôt deux sentimens ; la haine des Romains et la haine de M. Millin. » (JOUY, 1827, p. 284-285).

L'érudit qualifié d'« ennemi des Romains » est un personnage de fiction tout à fait réaliste. L'auteur lui fait endosser des idées caractéristiques de deux débats qui animaient alors les élites autunoises : la question de l'origine des monuments d'Autun et celle de l'attitude des Autunois envers les antiquités de leur ville. Si l'érudit d'Autun déteste Millin, ce n'est pas seulement à cause des reproches que celui-ci avait adressés aux Autunois, la haine est aussi la conséquence d'un désaccord scientifique : A.-L. Millin considère en effet que les vestiges autunois sont gallo-romains, à la différence de l'érudit autunois qui « les replongeait de son autorité privée dans les plus sombres ténèbres de tems druidiques » (JOUY, 1827, p. 286). L'érudit conduit ensuite l'ermite et son guide devant la porte d'Arroux afin de leur

« prouver que le bel arc de triomphe de la porte d'Arroux, malgré sa construction évidemment latine, n'appartenait pas au peuple-roi. Je ne pus m'empêcher d'admirer la peine qu'il se donnait et les argumens qu'il accumulait pour prouver ce que personne ne croira jamais. [...] Le tout fut terminé par une magnifique péroraison contre les conquérans de la Gaule et contre M. Millin, calomniateur d'Autun ; morceau d'éloquence où ces souverains du monde et les plagiat de l'archéologue français se mêlaient et se confondaient dans le désordre le plus pittoresque. [...] il nous laissa fatigués également de sa science, des Romains, des Celtes, de M. Millin et de ses inimitiés de cabinet » (JOUY, 1827, p. 287-289).

Belle postérité pour un antiquaire que de devenir l'ennemi juré d'un personnage de fiction : l'écho de sa dénonciation n'en est que plus grand.

Reste à se demander si la colère de Millin a été perçue comme injuste ou légitime par les premiers intéressés, les Autunois. On observe une double réaction : d'un côté, un chauvinisme local se refusant à concéder quoi que ce soit à l'ingrat visiteur parisien ; de l'autre, un groupe d'érudits et de notables autunois partageant le constat de Millin. Ces derniers se retrouvent au sein de la Société libre d'agriculture, sciences et arts (1801-1808) et, à compter de 1820, au sein du Comité des Antiquités d'Autun. En cela, la colère de Millin eut une influence bénéfique dans la prise de conscience, chez les Autunois, de la nécessité de davantage protéger leur patrimoine. Parmi les multiples reproches adressés par Millin, on ne se rappelle souvent que ceux qui touchent à la haine contre les vestiges antiques, on en oublie qu'il dénonce bien plus la négligence présente des Autunois que leurs égarements passés. S'il est trop tard

1. Les critiques d'A.-L. Millin sont si vives qu'É. de Jouy a voulu inventer, non sans humour, une cause vraisemblable de la colère du savant-voyageur envers les Autunois – l'idée implicite étant qu'il faut bien qu'il se soit passé quelque chose lors de son séjour à Autun pour qu'il s'en prenne avec tant de virulence et d'acharnement aux habitants.

pour éviter les dégâts commis par le passé, il est en revanche possible de faire évoluer le comportement des habitants d'Autun en dénonçant leur négligence qui constitue la principale menace pour la conservation des monuments antiques :

« Puisse enfin la voix du reproche qui s'est élevée de toutes parts contre les Autunois, devenir la sauvegarde des restes de monumens antiques qui se sont conservés chez eux jusqu'à ce jour, et les autorités locales les protéger contre la destruction, avant que l'œil du gouvernement, qui pénètre partout, ne se portent sur elles, et ne les force à s'occuper d'une tâche qu'elles auroient dû remplir depuis longtemps. » (GRIVAUD DE LA VINCELLE, 1810-1813, p. 34).

L'indignation de Millin et l'appel de Grivaud de la Vincelle ne furent pas vains, comme le montrent les propos des érudits autunois concernant la création en 1820 de la Commission des Antiquités d'Autun :

« Le but de la Commission n'a pas été de la considérer [la ville d'Autun] sous les rapports historiques et géographiques, ni de parler des divers événements dont elle a été successivement le théâtre. S'attachant uniquement aux richesses archéologiques que renferme son enceinte, richesses si longtemps et si malheureusement négligées, elle exprima ses regrets sur le peu de soin qu'on a apporté à la conservation des objets intéressants que des hasards heureux ont fait découvrir, et sur la dispersion et la perte de la plupart d'entre eux, qui en ont été la suite. Elle parla enfin du repentir tardif qui a suivi cette fatale négligence ; du désir qu'on montre aujourd'hui de réparer celles de ces fautes qui ne sont point irréremédiables, et des moyens les plus efficaces qu'on peut employer pour y parvenir. » (DEVOUCOUX et FONTENAY, 1845, p. 35).

Que les notables et les érudits locaux, conscients de la nécessité de préserver le patrimoine ancien, déplorent les erreurs passées de leurs concitoyens constitue un pas décisif en direction de l'archéologie moderne.

Très rapidement, les Autunois se sont d'ailleurs trouvés des défenseurs pour considérer que Millin avait vraiment exagéré sur la forme :

« Les Autunois sont bien revenus de l'indifférence pour les arts que leur reproche un peu brutalement [Millin]. Une société archéologique s'est formée, depuis quelques années, à Autun : les savants et les amateurs éclairés qui la composent se consacrent avec ardeur à l'étude de l'antiquité. » (HUCHET DE LA BÉDOYÈRE, 1849, p. 6, note 1).

comme sur le fond :

« Les chapiteaux sont d'un fini précieux, et surtout d'une parfaite conservation, ce qui aurait bien dû calmer l'humeur de M. Millin contre l'esprit de destruction qu'il reproche aux habitans de cette ville. [...] "Il est étonnant, dit M. Millin, que des murs de dix-huit pouces d'épaisseurs, construits sans ciment, aient pu braver tant de siècles". Il doit sembler plus étonnant à ses lecteurs, qu'il ait mis cette phrase dans le même chapitre où il s'élève si violemment contre ce qu'il appelle : la manière barbare dont les Autunois traitent leur monumens » (VAYSSE DE VILLIERS, 1813, p. 41-42).

En réalité, il n'y a rien d'« étonnant » à ce que Millin ait tenu ce propos en même temps qu'il critiquait l'attitude des Autunois : Millin n'est tout simplement pas l'auteur de cette phrase, directement recopiée du *Voyage pittoresque de la France* de La Borde, Bégouillet et Guettard (1784). Rappelons aussi que, le 30 janvier 1802, la lecture d'un mémoire sur les monuments d'Autun par le citoyen d'Hugon avait déjà provoqué une protestation collective de la Société libre d'Autun contre la destruction des vestiges antiques. La société savante autunoise n'avait donc pas attendu la visite de l'antiquaire Millin pour s'élever contre le sort réservé aux ruines romaines. Si le XIX<sup>e</sup> siècle a donné

un large écho à la violente charge de l'érudit parisien, ce sont bien, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des érudits et des notables locaux qui les premiers engagèrent leurs concitoyens à ne pas laisser disparaître les vestiges de l'antique splendeur d'*Augustodunum*.

**Vivien BARRIÈRE**

*Maître de conférences en histoire ancienne-archéologie à CY Cergy Paris Université  
UMR 9022 HERITAGES : Cultures/s, Patrimoine/s, Création/s*

## Références bibliographiques

### **Courtépée 1778**

COURTÉPÉE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, III, Dijon, 1778.

### **Devoucoux et Fontenay 1845**

DEVOUCOUX Jean-Sébastien Adolphe et FONTENAY (DE) Joseph, « Préambule », *Mémoires de la Société Éduenne*, 1845, p. 3-56.

### **Dumay 1881**

DUMAY Gabriel, « Notice historique sur la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, fondée à Autun en l'an X (1801) », *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, 10, 1881, p. 269-300.

### **Gozlan 1836**

GOZLAN Léon, « Les Châteaux de France », *Revue de Paris*, 27, 1836, p. 65-88.

### **Grivaud de la Vincelle 1810-1813**

GRIVAUD DE LA VINCELLE Claude-Madeleine, « Sur les antiquités d'Autun », in *Dissertations et mémoires sur différents sujets d'antiquités et d'histoire, mis en ordre et publiés d'après les manuscrits de feu M. Pasumot*, Paris, 1810-1813, p. 1-38.

### **Huchet de la Bédoyère 1849**

HUCHET DE LA BÉDOYÈRE Henri, *Journal d'un voyage en Savoie et dans le Midi de la France en 1804 et 1805*, Paris, 1849.

### **Hugo 1832**

HUGO Victor, « Guerre aux démolisseurs », *Revue des deux mondes*, janvier-février 1832, p. 607-622.

### **Hugo 1835**

HUGO Abel, *La France pittoresque*, III, Paris, 1835.

### **Hugo 1904**

HUGO Victor, *Notre-Dame de Paris*, Paris, 1904 [1831].

### **Jouy 1827**

JOUY (DE) Étienne, *L'hermite en province ou observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, XIII : Aunis, Saintonge, Angoumois, Guienne, Limosin, Auvergne, Berri, Bourgogne*, Paris, 1827.

**Ladone 1640**

LADONE Étienne, *Augustoduni amplissimae civitatis et Galliarum quondam principis antiquitates*, Autun, 1640.

**La Mare 1658**

LA MARE (DE) Philibert (éd.), *Jacobi, Joannis, Andreae et Hugonis fratrum Guuioniorum opera varia, ex bibliotheca Philiberti de La Mare, senatoris divionensis*, P. Chavance, Dijon, 1658.

**Léauté 1650**

LÉAUTÉ Jacques (attribué à), *De antiquis Bibracte seu Augustoduni monumentis libellus*, Lyon, 1650.

**Mérimée 1835**

MÉRIMÉE Prosper, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, 1835.

**Millin 1807**

MILLIN Aubin-Louis, *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, I, Paris, 1807.

**Robert 1818**

ROBERT François, *Dictionnaire géographique d'après le recès du Congrès de Vienne, le traité de Paris, du 20 novembre 1815, et autres actes publics les plus récents*, I, Paris, 1818.

**Rosny 1802**

ROSNY (DE) Joseph, *Histoire de la ville d'Autun, connue autrefois sous le nom de Bibracte, capitale de la république des Eduens, divisée en IV livres et ornée de gravures*, Autun, 1802.

**Rousseau 1889**

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Confessions*, livre VI, Launette, 1889 [1782].

**Stendhal 1838**

STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, I, Paris, 1838.

**Thomas 1660**

THOMAS Edme, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, Lyon, 1660.

**Vaysse de Villiers 1813**

VAYSSE DE VILLIERS Jean, *Description routière et géographique de l'Empire français divisé en quatre régions*, I, Paris, 1813.

ÉPREUVES DE CONTRÔLE  
EUD